



Dissolution communauté après divorce prononcé

Par **mireille78**, le **01/05/2010** à **18:34**

Bonjour,
après notre divorce je n'arrive pas à dissoudre la communauté de biens car
ma femme est partie sans laisser d'adresse et n'a plus donné signe de vie depuis 5 ans au
notaire ainsi qu'à nos enfants
j'ai déposé une main levée pour sigalement au commissariat
j'ai engagé un détective dont les recherches ont été infructueuses
j'aimerais pouvoir vendre notre maison tout en lui préservant sa part
comment faire mon notaire ne me donne aucune solution
merci d'avance de votre réponse